

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

**ARRETE DU MAIRE  
TEMPORAIRE**

N° 15

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ACCES INTERDIT  
PARKING DU 11 NOVEMBRE 1918  
RUE PERRAULT**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2212-5,  
VU, le code Pénal  
VU, l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°65 en date du 03 février 2015 réglementant le stationnement payant en parkings  
VU la demande du service juridique de la commune,  
CONSIDERANT l'incendie qui s'est déroulé le 15 janvier 2018 à l'intérieur du parking du 11 novembre 1918,  
CONSIDERANT les dégâts importants occasionnés par ce sinistre et qu'il y a lieu de sécuriser les lieux,  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers,

**- ARRETONS -**

- ARTICLE 1° :** A partir de ce jour et pour une durée indéterminée, le parking du 11 novembre 1918 – rue Perrault est fermé et interdit au public.
- ARTICLE 2° :** Seuls les experts en assurances pourront avoir accès au parking après que les opérations d'expertises et que la sécurisation des lieux ont été réalisées avec l'accord du service juridique.
- ARTICLE 3° :** Les entreprises autorisées par la commune afin d'effectuer les travaux dans le cadre de la sécurisation du site seront autorisées à pénétrer.
- ARTICLE 4° :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies et punies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 5° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.
- ARTICLE 6° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **19 JAN. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol  
Pour le Maire  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO



Réf. : AP/